

ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE



Le Président National

Décision N°020/ENSEMBLE/PN/MCK/2026 du 02 Avril 2026 portant nomination d'un Chargé des Missions du Président National d'ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE

Le Président National d'ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi N°04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques ;

Vu l'Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/028/2020 du 10 novembre 2020 portant enregistrement du parti politique ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Vu les statuts d'ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE, spécialement en son article 35 ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Décide :

Article 1^{er} :

Est nommé Chargé des Missions du Président National pour l'espace grand Katanga :

Monsieur Papin KYUNGU BANZE

Article 2 :

Toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 3 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bruxelles, le 02 Avril 2026



Moïse Katumbi Chapwe
Moïse KATUMBI CHAPWE
Président National

On est fort, ENSEMBLE

On est grand, ENSEMBLE

On gagnera, ENSEMBLE